



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 8 juin 2005 à 9 h 30 à laquelle sont présents madame Jocelyne Houle, vice-présidente, madame et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, M^c Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

Est absent monsieur le maire Yves Ducharme.

CE-2005-895

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU DU 25 MAI 2005

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau du 25 mai 2005 a été déposée aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le procès-verbal tel que soumis.

Adoptée

CE-2005-896

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 21 - 116 420,38 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 21 - 282 462,95 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 20 - 3 234,99 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 19 - 722 116,28 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 21, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 21, la liste des réquisitions numéro 20 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 19 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 21	Pièces de comptes à payer	116 420,38 \$	23 au 27 mai 2005
Liste PD numéro 21	Pièces de comptes à payer	282 462,95 \$	23 au 27 mai 2005
Liste des réquisitions numéro 20	Pièces de comptes à payer	3 234,99 \$	23 au 27 mai 2005
Liste des embauches numéro 19	Embauches de personnel temporaire	722 116,28 \$	16 au 20 mai 2005

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-897 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-20 - 335 830,17 \$ - PÉRIODE DU 19 AU 25 MAI 2005**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-20, d'un montant total de 335 830,17 \$, pour la période du 19 au 25 mai 2005.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-898* **APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE - PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES DU MILIEU - VOLET 2 - 4 960 \$**

CONSIDÉRANT QUE la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire, lors de son assemblée du 4 mai 2005, a pris connaissance du rapport d'analyse du Programme d'initiatives du milieu, volet 2, pour les demandes reçues le 29 avril 2005 de la part des organismes éligibles :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation de la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire du 4 mai 2005, ce comité recommande au conseil d'accepter le rapport de la Commission, représentant une contribution financière de 4 960 \$, afin de soutenir financièrement les organismes oeuvrant sur le territoire de la ville de Gatineau dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives du milieu, volet 2.

Le trésorier est autorisé à émettre les chèques aux montants et noms tels qu'indiqués ci-dessous sur présentation des pièces justificatives :

- | | |
|---|----------|
| • Association des résidents du district de la Rivière-Blanche | 1 000 \$ |
| • Groupe communautaire Deschênes | 485 \$ |
| • Maison de la famille Vallée de la Lièvre Inc. | 975 \$ |
| • Association des gens d'affaires et professionnels de Gatineau | 1 500 \$ |
| • Association communautaire l'Oiseau bleu de Gatineau | 1 000 \$ |

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71030-971	4 960 \$	Soutien aux organismes communautaires contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juin 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-899* **APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE - PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES DU MILIEU 2005 - VOLET 1 - 4 MAI 2005 - 24 750 \$**

CONSIDÉRANT QUE les membres de la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire, lors de leur assemblée du 4 mai 2005, ont pris connaissance du rapport d'analyse du Programme de soutien aux initiatives du milieu, volet 1, de l'ensemble des demandes reçues de la part des organismes reconnus par la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter le rapport de la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire représentant une contribution de 24 750 \$, afin de soutenir financièrement les organismes oeuvrant sur le territoire de la ville de Gatineau, dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives du milieu, volet 1.

Afin de donner suite à la présente, le trésorier est autorisé à émettre des chèques aux montants et noms tels qu'indiqués ci-dessous et en conformité au tableau annexé. Ces montants sont versés à titre de subvention pour l'année 2005 et représentent un montant total de 24 750 \$.

• Adojeunes Inc.	5 000 \$
• Comité des partenaires secteur Le Baron	3 200 \$
• Association pour l'environnement du quartier Limbour	700 \$
• Les modélistes ferroviaires de Gatineau	350 \$
• M-Ado jeunes	3 000 \$
• M-Ado jeunes	7 500 \$
• La maison de l'amitié de Hull et Action-Quartiers	5 000 \$

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71030-971	24 750 \$	Soutien aux organismes communautaires contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juin 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-900*

PARTICIPATION DE LA VILLE DE GATINEAU DANS LE CADRE DE LA FÊTE «LE PLEIN AIR AU CENTRE-VILLE» - 11 JUIN 2005 - 3 500 \$

CONSIDÉRANT QUE le projet de la fête «Le plein air au centre-ville» est l'initiative de l'Association des gens d'affaires et professionnels de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le projet se veut un élément d'identité et de fierté en plus de développer un sentiment d'appartenance chez les résidents et commerçants du secteur ainsi que chez la population en générale;

CONSIDÉRANT QUE l'Association s'engage à déposer à la division des fêtes et festivals, dans un délai de 30 jours suite à la réalisation de la fête, un rapport d'activités, incluant les statistiques de participation ainsi que l'état des revenus et dépenses;

CONSIDÉRANT QUE le comité des fêtes et festivals a pris connaissance de la demande et est d'accord avec la recommandation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'approuver la contribution financière de 3 500 \$ à l'Association des gens d'affaires et professionnels de Gatineau pour la réalisation de la fête «Le plein air au centre-ville».

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 3 500 \$ à l'Association des gens d'affaires et professionnels de Gatineau, 4, rue Taschereau, bureau 500, Gatineau, Québec, J8Y 2V5 sur présentation de pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71529-971	3 500 \$	Autres festivals et fêtes de quartier contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juin 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-901*

SUBVENTION 2005 - LES BOUQUINISTES DU SAINT-LAURENT - 19 AU 22 AOÛT 2005 - PLACE DE LA FRANCOPHONIE - 10 000 \$

CONSIDÉRANT QUE les Bouquinistes du Saint-Laurent désirent organiser une manifestation extérieure du 19 au 22 août 2005 à la Place de la Francophonie qui mettra entre autre en valeur nos artistes professionnels, nos éditeurs et nos libraires;

CONSIDÉRANT QUE le Service des arts, de la culture et des lettres a pris connaissance d'une demande d'aide financière des Bouquinistes du Saint-Laurent pour l'année 2005;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière a été déposée le 20 décembre 2004 à la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine et que les Bouquinistes du Saint-Laurent ont transmis les documents essentiels pour acheminer la recommandation au conseil municipal en date du 9 mai 2005;

CONSIDÉRANT QUE les Bouquinistes du Saint-Laurent collaborent étroitement avec le Service des arts, de la culture et des lettres au développement et à la promotion du livre et plus particulièrement des lettres auprès du grand public de Gatineau (accès gratuit) et aux touristes culturels :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité, suite à la recommandation de la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine, recommande au conseil d'autoriser le trésorier à verser une subvention de 10 000 \$ aux Bouquinistes du Saint-Laurent à l'attention de madame Hélène Tirole, 1056, avenue Saint-Viateur Ouest, Outremont, Québec, H2V 1Y5 pour la tenue de l'événement du 19 au 22 août 2005 à la Place de la Francophonie.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente entre les Bouquinistes du Saint-Laurent et la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
72110-972-48196	10 000 \$	Soutien aux organismes culturels subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juin 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-902*

SUBVENTION 2005 - CENTRE D'EXPOSITION L'IMAGIER – 30^e ANNIVERSAIRE - 500 \$

CONSIDÉRANT QUE le Service des arts, de la culture et des lettres a pris connaissance d'une demande d'aide financière additionnelle de la Corporation du Centre d'exposition l'Imagier pour leur 30^e anniversaire;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière a été étudiée et approuvée le 2 mai 2005 par la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine et que la Corporation du Centre d'exposition l'Imagier a transmis les documents essentiels pour acheminer la recommandation au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation du Centre d'exposition l'Imagier collabore étroitement avec le Service des arts, de la culture et des lettres au développement des arts visuels et des arts de la scène;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation du Centre d'exposition l'Imagier propose une programmation particulière pour souligner leur 30^e anniversaire dans le secteur d'Aylmer :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité, suite à la recommandation de la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine en date du 2 mai 2005, recommande au conseil d'autoriser le trésorier à verser une subvention de 500 \$ à la Corporation du Centre d'exposition l'Imagier à l'attention de monsieur Marc Senécal, 9, rue Front, Gatineau, Québec, J9H 4W8 dans le cadre du 30^e anniversaire de cet organisme culturel.

La directrice du Service des arts, de la culture et des lettres ou son représentant est autorisé à signer le protocole d'entente avec la Corporation du Centre d'exposition l'Imagier.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
72110-972	500 \$	Soutien aux organismes culturels subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juin 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-903*

SUBVENTION - TOURNOI MIDGET KIWANIS INTERNATIONAL DE GATINEAU INC. - ÉDITION 2005 - 13 025,17 \$ ET APPROBATION D'UN PROJET DE PROTOCOLE D'ENTENTE

CONSIDÉRANT QUE le Tournoi de hockey Midget Kiwanis International de Hull Inc. reçoit, dans le cadre d'une entente avec l'ex-Ville de Hull, une subvention correspondant à 50 % des profits nets sur les ventes des restaurants et des bars perçues lors de l'événement;

CONSIDÉRANT QUE la Politique de distribution des heures de glace et des normes administratives adoptée par le conseil municipal (CM-2004-1096), stipule à l'article 4 que la Ville accepte de subventionner l'organisation d'un tournoi par année par organisme;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'apporter une modification mineure à l'article 4 de ladite politique puisque l'entente avec le Tournoi Midget Kiwanis, à l'effet d'accorder une subvention équivalent à 50 % des profits nets des restaurants et des bars, prendra fin en 2005 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

D'autoriser le trésorier à verser au Tournoi de hockey Midget Kiwanis International de Hull Inc. la somme de 13 025,17 \$ à titre de subvention, lequel montant correspond à 50 % des profits nets des restaurants et bars du tournoi – édition 2005.

D'accepter également le dépôt d'un protocole d'entente type et d'autoriser le directeur du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire à signer lesdits protocoles à intervenir entre les organismes réalisateurs de tournoi et la Ville et ce, à compter de l'année 2006. Le soutien offert aux organismes dans le cadre de ces événements est conforme à la politique de distribution des heures de glace et des normes administratives ainsi qu'à la politique de tarification du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire.

D'accepter la modification proposée à l'article 4 de la Politique de distribution des heures de glace et des normes administratives en ce qui a trait au soutien pour le tournoi Midget Kiwanis.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque au montant de 13 025,17 \$ à l'ordre du Tournoi de hockey Midget Kiwanis International de Hull Inc., Case postale 298, succursale A, Gatineau, Québec, J8Y 6M9 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11600-972	13 025,17 \$	Subventions diverses subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juin 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-904

SOUMISSION 2005 SI 027 - NASCO ENTRETIEN MÉNAGER D'IMMEUBLES INC. - ENTRETIEN MÉNAGER AU POSTE DE POLICE DU SECTEUR D'AYLMER - GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - 39 804,89 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Nasco entretien ménager d'immeubles Inc., 40, rue Adrien-Robert, unité 12, Gatineau, Québec, J8Y 3S2 pour les services d'entretien ménager au poste de police du secteur d'Aylmer pour un montant total de 39 804,89 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 3 février 2005 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires au budget 2006 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
21910-533-49110	18 688,76 \$	Aylmer - sécurité publique édifice conciergerie
04-13493	1 211,03 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-905

SOUSSION 2005 SI 071 - ENVIR-EAU INC. - SERVICES PROFESSIONNELS POUR CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE ET ÉVALUATION D'IMPACT DU DÉPOTOIR DU CHEMIN PINK - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - RICHARD JENNINGS - 34 680,04 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Envir-eau Inc., 160, boulevard de l'Hôpital, bureau 204, Gatineau, Québec, J8T 8J1, pour la prestation de services professionnels pour la caractérisation environnementale et l'évaluation d'impact du dépotoir du chemin Pink, sur la nappe d'eau souterraine ainsi que l'eau de surface, pour un montant de 34 680,04 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 15 mars 2005 et ce, étant la seule soumission reçue s'étant qualifiée après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CM-2003-160.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-50011-001-49111	32 569,54 \$	Décontamination - Dépotoir Hull Aylmer // décontamination
04-13493	2 110,50 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-906

SOUSSION 2005 SI 031 - LES ENTREPRISES FORLAM INC. - CORRECTION À UNE LIGNE DE SOUTIRAGE DU BIOGAZ AU L.E.S. COOK - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT - 27 030,88 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - RICHARD JENNINGS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Les Entreprises Forlam Inc., 1250, montée Masson, Laval, Québec, H7E 4P2, pour les travaux de correction à une ligne de soutirage du biogaz au L.E.S. Cook pour un montant de 27 030,88 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 30 mars 2005 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30173-002-49112	15 883,41 \$	Travaux de rabattement des eaux de lixiviation // lignes de soutirage
06-05510-001-49113	9 502,47 \$	Divers travaux de fermeture du site Cook // coût des travaux
04-13493	1 645,00 \$	TPS à recevoir ristourne

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-05510-099	0,95 \$		Divers travaux de fermeture du site Cook // frais de financement
06-05510-002	8 551,20 \$		Divers travaux de fermeture du site Cook // contingences et imprévus
06-30173-001	3 417,00 \$		Travaux de rabattement des eaux de lixiviation // prolongement de la tuyauterie
06-30173-003	2 545,42 \$		Travaux de rabattement des eaux de lixiviation // pompes pneumatiques
06-30173-004	2 155,58 \$		Travaux de rabattement des eaux de lixiviation // analyseur de concentration
06-30173-005	2 899,99 \$		Travaux de rabattement des eaux de lixiviation // honoraires professionnels
06-30173-006	3 898,95 \$		Travaux de rabattement des eaux de lixiviation // imprévus
06-05510-001		8 552,15 \$	Divers travaux de fermeture du site Cook // coût des travaux
06-30173-002		14 916,94 \$	Travaux de rabattement des eaux de lixiviation // lignes de soutirage

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-907

SOUSSION 2005 SP 116 - CONSTRUCTION DJL INC. - ASPHALTAGE 2005 - GROUPE 1 - SERVICE D'INGÉNIERIE - 1 436 844,91 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - ANDRÉ LEVAC

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Construction DJL Inc., 20, rue Émile-Bond, Gatineau, Québec, J8Y 3M7, pour les travaux de réfection de pavage sur diverses rues dans les secteurs d'Aylmer et de Hull, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission, pour un total approximatif de 1 436 844,91 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 5 mai 2005 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30269-005-49114	1 062 336,54 \$	Réseau routier 2005 // réseau routier
06-30269-004-49115	39 182,29 \$	Réseau routier 2005 // pavage secteur agricole
06-30201-004-49116	247 884,97 \$	Réfection du réseau routier // réseau routier
04-13493	87 441,11 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-908

**SOUSSION 2005 SP 069 - COLMATEC INC. - PROGRAMME D'INSPECTION
TÉLÉVISÉE 2005 - SERVICE D'INGÉNIERIE - APPROXIMATIVEMENT
71 538,82 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Colmatec Inc., 2425, rue Michelin, Laval, Québec, H7L 5B9 pour le programme d'inspection télévisée 2005 selon les prix unitaires apparaissant au bordereau de soumission, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 2 mai 2005 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
49100-521-49117	67 185,23 \$	Support technique -voirie, aqueduc/égout – entr. rép./infras.
04-13493	4 353,59 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-909

**SOUSSION 2005 SP 012 - CONSTRUCTION LAFARGE QUÉBEC LTÉE -
PAVAGE ET D'ÉCLAIRAGE DES NOUVELLES RUES - SERVICE D'INGÉNIERIE
- APPROXIMATIVEMENT 453 074,39 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE
VAL-TÉTREAU - LAWRENCE CANNON - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT -
PARC-DE-LA-MONTAGNE - MARC BUREAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE
L'ORÉE-DU-PARC - LOUISE POIRIER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Construction Lafarge Québec Ltée, 636, chemin Klock, Gatineau, Québec, J9J 3G9 pour les travaux de pavage et d'éclairage des nouvelles rues dans le secteur de Hull, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission, pour un montant total approximatif de 453 074,39 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 16 mai 2005 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30206-003-49118	21 997,13 \$	Pavage - projet secteur des Fées ph. II // éclairage
06-30206-002-49119	15 596,11 \$	Pavage - projet secteur des Fées ph. II // pavage couche d'usure
06-30206-001-49120	39 109,37 \$	Pavage - projet secteur des Fées ph. II // pavage autres
06-30205-003-49121	29 856,38 \$	Pavage - projet Manoir des Trembles ph.2-d-2 // éclairage
06-30205-002-49122	12 312,69 \$	Pavage - projet Manoir des Trembles ph.2-d-2 // pavage couche d'usure
06-30205-001-49123	36 498,95 \$	Pavage - projet Manoir des Trembles ph.2-d-2 // pavage autres
06-30204-003-49124	20 982,12 \$	Pavage - projet les Hautes-Plaines ph.3b //éclairage
06-30204-002-49125	11 477,66 \$	Pavage - projet les Hautes-Plaines ph.3b // pavage couche usure
06-30204-001-49126	47 862,64 \$	Pavage - projet les Hautes-Plaines ph.3b // pavage autres
06-20074-004-49127	15 798,65 \$	Système éclairage de rue, trottoirs, asphalte // s. Hull réfection tourbe

06-20074-003-49128	53 363,05 \$	Système éclairage de rue, trottoirs, asphalte // s. Hull éclairage de rue
06-20074-002-49129	39 568,21 \$	Système éclairage de rue, trottoirs, asphalte // s. Hull bordures/trottoirs
06-20074-001-49130	81 078,98 \$	Système éclairage de rue, trottoirs, asphalte // s. Hull pavage
04-13493	27 572,45 \$	TPS à recevoir ristourne

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-20074-006	6 000,00 \$		Système éclairage de rue, trottoirs, asphalte /s. Hull // contingences
06-20074-005	3 808,89 \$		Système éclairage de rue, trottoirs, asphalte /s. Hull // honoraires professionnels
06-20074-002	7 431,79 \$		Système éclairage de rue, trottoirs, asphalte /s. Hull // bordures/trottoirs
06-20074-001	4 821,02 \$		Système éclairage de rue, trottoirs, asphalte /s. Hull // pavage
06-20074-004		4 998,65 \$	Système éclairage de rue, trottoirs, asphalte /s. Hull // réfection tourbe
06-20074-003		17 063,05 \$	Système éclairage de rue, trottoirs, asphalte /s. Hull // éclairage de rue

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-910*

ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTE - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET RÉSIDENTIEL LES HAUTEURS - CHARTRO, PHASE 2 - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - RICHARD CÔTÉ

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 3023753 Canada inc. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux et à la construction des rues portant les numéros de lots 3 524 917 et 3 524 918 étant la phase 2 du projet Les Hauteurs – Chartro;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie 3023753 Canada inc. afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet Les Hauteurs – Chartro, phase 2 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

D'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie 3023753 Canada inc. concernant le développement domiciliaire Les Hauteurs – Chartro, phase 2, sur les lots mentionnés ci-dessus et montrés au plan préparé par Hugues St-Pierre, arpenteur-géomètre, le 11 mai 2005 et portant le numéro de dossier 74390, minute 36570-S.

De ratifier la requête présentée par la compagnie 3023753 Canada inc. pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur (règlements numéros 98-2003 et 99-2003), les services municipaux et les rues dans le projet.

D'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme d'experts-conseils Tecslult inc..

D'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet.

D'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures.

D'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme d'experts-conseils Tecslut inc. et que la dépense en découlant soit assumée par la compagnie.

D'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme Fondex Outaouais pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie.

D'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue, conformément aux plans qui seront approuvés par le Service d'ingénierie.

D'exiger que la compagnie cède à la Ville à titre gratuit, les rues ainsi que les services municipaux et les servitudes requises dans cette phase du projet.

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer avec la compagnie 3023753 Canada inc. l'entente ainsi que le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à l'achat des rues faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront aux plans finaux qui seront déposés au Bureau de la publicité des droits.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-911

ACCEPTATION - GRILLE D'ÉVALUATION-PONDÉRATION - ACHAT DE STRUCTURES DE JEUX À CÂBLES ET MUR D'ESCALADE - DIVERS PARCS - SERVICE D'INGÉNIEURIE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau veut évaluer les soumissions non pas sur la base du plus bas prix soumis mais en utilisant un système de pondération et d'évaluation pour l'achat de structures de jeux à câbles et mur d'escalade dans les différents parcs de la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la division de l'approvisionnement du Service des finances à utiliser le système d'évaluation/pondération, élaboré par le Service d'ingénierie pour l'achat de structures de jeux à câbles et mur d'escalade.

De plus, ce comité nomme les membres suivants pour siéger sur les comités de sélection reliés à l'achat de structures de jeux à câbles et mur d'escalade : François Chainé, mécanicien, entretien de machinerie fixe (Service de la gestion des édifices et de l'électricité), Luc Villeneuve, technicien en chauffage et climatisation (Service de la gestion des édifices et de l'électricité), Michel Diver, coordonnateur, aménagement urbain (Service d'ingénierie), Marie-Claude Tremblay, architecte-paysagiste, aménagement urbain (Service d'ingénierie), Luc Phillion, responsable (Service des opérations de terrain) et François Lemay, coordonnateur des équipements (Service des loisirs, des sport et de la vie communautaire) et un représentant de la division de l'approvisionnement du Service des finances à titre de secrétaire du comité et observateur.

Adoptée

CE-2005-912*

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - CENTRE DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES TECHNOLOGIQUES (CDET) - 32 500 \$

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'entente intervenue entre la Ville de Gatineau et le gouvernement du Québec, la Ville s'est engagée à participer au financement d'organismes d'entrepreneurs, dont un montant de 32 500 \$ a été réservé au budget 2005, au Centre de développement des entreprises technologiques. Le Centre a réitéré sa demande formulée en 2004 pour une aide de 50 000 \$ annuellement pour les trois prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE ce Centre est le seul organisme régional spécialisé dans l'accompagnement des entreprises technologiques et d'innovation en phase de pré-démarrage et de démarrage dans la région de l'Outaouais. Le Centre utilise, crée et fait la promotion de plusieurs outils d'intervention. Le Centre est aussi le seul organisme spécialisé reconnu dans ce domaine par Développement Économique Canada;

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'activités de l'année 2004 fait état du bilan des opérations du Centre. À chaque année, le Centre évalue environ 70 projets d'entreprises sur le territoire. En 2004, la CDET a accueilli 96 demandes dont 22 provenaient du domaine de la deuxième et troisième transformation du bois. Le taux de survie pour la période de six ans (1999-2004) est de 85 %;

CONSIDÉRANT QUE le Centre a donné suite à la décision municipale pour désigner deux membres de la CDÉG sur son conseil d'administration. Avec le regroupement de la CDÉG avec le CLD, ces deux postes devraient être transférés à Développement économique-CLD Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'en vertu de la convention intervenue, ce comité recommande au conseil de verser une subvention de 32 500 \$ au Centre de développement d'entreprises technologiques (CDET) pour supporter les frais de fonctionnement de cet organisme.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 32 500 \$ au Centre de développement d'entreprises technologiques (CDET) pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
62210-972	32 500 \$	Centre local de développement - subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juin 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-913*

LOCATION DU 100, RUE GAMELIN - COLLÈGE PRÉUNIVERSITAIRE NOUVELLES-FRONTIÈRES - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND/VANIER - PIERRE PHILION

CONSIDÉRANT QUE l'appel de propositions pour la location du 100, rue Gamelin ouvert publiquement le 29 avril 2005 à 11 h n'a permis d'identifier qu'un seul proposant pour louer les lieux avec l'obligation d'assumer les frais d'entretien et d'opération estimés au minimum à 112 500 \$ annuellement;

CONSIDÉRANT QUE le Collège Préuniversitaire Nouvelles Frontières propose une utilisation des lieux conforme aux règlements applicables soit l'opération d'un Collège Préuniversitaire et accepte les conditions du bail ci-joint;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de convenir d'un bail de location avec le Collège Préuniversitaire Nouvelles Frontières :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de signer avec le Collège Préuniversitaire Nouvelles Frontières un bail de location pour les édifices 9 et 17 ainsi que le bâtiment numéro 11 en option du 100, rue Gamelin et les lieux montrés au plan numéro 6434-13-01 prévoyant:

- Une durée initiale de deux années débutant le 21 juillet 2005 avec option de prolongation sujette à l'accord des 2 parties pour 8 périodes additionnelles de 12 mois chacune;
- La possibilité pour le locataire de résilier le bail au 20 janvier et au 20 juillet de chaque année sur avis de 60 jours;
- La possibilité pour la Ville de résilier le bail nonobstant le terme, pour des fins municipales ou para-municipales sur avis de 6 mois à compter du 20 décembre 2006;
- L'obligation pour le locataire d'assumer les coûts d'entretien intérieurs et extérieurs incluant l'entretien paysager, du déneigement des lieux loués et de l'énergie. La Ville n'est tenue qu'au remplacement d'équipements irrécupérables et aux travaux de réparation majeurs de l'enveloppe et des systèmes qui sont essentiels à l'occupation des lieux par le locataire;
- Le versement d'une garantie monétaire de 20 000 \$ (chèque visé ou lettre de garantie irrévocable et inconditionnelle);
- L'obligation pour le locataire de satisfaire aux exigences réglementaires des lois applicables;
- Le maintien d'une assurance responsabilité civile de 5M\$ acceptable à la Ville.
- Une option valable jusqu'au 20 juillet 2005 permettant la location du bâtiment numéro 11 aux conditions du présent bail.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-914

OFFRE DE SERVICE - 2005 SP 056 - INSTITUT DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES DU QUÉBEC (IPIQ) - FORMATION DE POMPIERS SPÉCIALISÉS EN INTERVENTION EN PRÉSENCE DE MATIÈRES DANGEREUSES - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - 78 294,94 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à l'Institut de protection contre les incendies du Québec (IPIQ), 3670, boulevard Lévesque Ouest, Laval, Québec, H7V 1E8, pour offrir le cours intitulé «Interventions spécialisées en présence de matières dangereuses – Module 22», incluant la reconnaissance des acquis du Module 9 à 115 pompiers, au montant total de 78 294,94 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa proposition écrite en date du 27 avril 2005 et ce, en vertu de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* considérant que cette institution détient l'exclusivité en tant que service public d'offre de formation pour ce cours.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
23120-435-49131	81,65 \$	Équipe CBRN - formation
23120-435-49132	78 208,00 \$	Équipe CBRN - formation
04-13493	5,29 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-915

SOUSSION 2005 SI 133 - MONT-BLEU FORD INC. - ACHAT DE VOITURE DE PATROUILLE À USAGE POLICIER - SERVICE DE POLICE - 33 801,25 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge à la firme Mont-Bleu Ford Inc., 375, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec, J8P 3W1 un contrat pour la fourniture d'une voiture de patrouille à usage policier de l'année 2006, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée en date du 12 mai 2005, et ce comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-50002-006-49133	31 744,23 \$	Flotte de police SP 03 01 2005 - auto patrouille accidenté
04-13493	2 057,02 \$	TPS à recevoir ristourne

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
18-50002-004	11 609,23 \$		Flotte de police SP 03 01 2005 // transfert d'équipements
01-41410	10 135,00 \$		Indemnité d'assurances // transfert d'équipements
19130-692	10 000,00 \$		Réclamations - franchises // équip. Non-capitalisable
18-50002-006		11 609,23 \$	Flotte de police SP 03 01 2005 // auto patrouille accidenté
03-10110		20 135,00 \$	Dépense immobilisable financée par activité fin. // transfert d'équipements

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-916

RÉALISATION D'UN JARDIN COMMUNAUTAIRE DANS LE SECTEUR JEAN-DALLAIRE - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le terrain situé au 198, rue Montcalm (site du mini-putt) sera disponible à l'été 2005 pour des fins récréatives;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de ce quartier désirent maintenir un jardin communautaire dans ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE la Maison de l'Amitié accepte de coordonner le projet :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la signature du protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et la Maison de l'Amitié, et permette l'aménagement du terrain situé au 198, rue Montcalm en jardin communautaire pour l'année 2005.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente.

Afin de donner suite à la présente, ce comité autorise le trésorier à puiser à même le budget discrétionnaire de la conseillère madame Denise Laferrière, un montant de 600 \$ pour la réalisation du projet. La Maison de l'Amitié sera remboursée sur présentation de pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71488-628-49134	600 \$	Denise Laferrière - aménagement prod. horticulture

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-917

PARTICIPATION DE MESSIEURS ANDRÉ LEVAC ET MARC BUREAU À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE AU PROFIT DU GROUPE COMMUNAUTAIRE DESCHÊNES - 13 AOÛT 2005 - 85 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs André Levac et Marc Bureau à participer à une activité organisée par le Groupe Communautaire Deschênes qui aura lieu le 13 août 2005.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 85 \$ à l'ordre du Groupe Communautaire Deschênes, 25, rue Saint-Médard, Gatineau, Québec, J9H 1Z4 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11405-972	25 \$	Marc Bureau – de Wright – Parc-de-la-Montagne subventions
11401-972	60 \$	André Levac – d'Aylmer subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-918

PARTICIPATION DE MADAME LOUISE POIRIER À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE AU PROFIT DE LA MAISON LIBÈRE-ELLES - 21 SEPTEMBRE 2005 - 200 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame Louise Poirier à participer à une activité organisée au profit de la Maison Libère-Elles le 21 septembre 2005.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de la Maison Libère-Elles à l'attention de monsieur Pierre Simard, 14, rue de Loranger, Gatineau, Québec, J8V 2B6, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11406-972	200 \$	Louise Poirier – de l'Orée-du-Parc subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-919

PARTICIPATION DE MADAME JOCELYNE HOULE À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE AU PROFIT DE LA MAISON DE LA FAMILLE VALLÉE-DE-LA-LIÈVRE - 16 SEPTEMBRE 2005 - 75 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame Jocelyne Houle à participer à une activité organisée au profit de la Maison de la famille Vallée-de-la-Lièvre le 16 septembre 2005.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 75 \$ à l'ordre de la Maison de la famille Vallée-de-la-Lièvre à l'attention de madame Chantal Courchaine, 179, rue Church, Gatineau, Québec, J8L 1P4, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	75 \$	Jocelyne Houle – de Buckingham subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-920

PARTICIPATION DE MADAME LOUISE POIRIER À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR LE RÉSEAU DES FEMMES D'AFFAIRES ET PROFESSIONNELLES DE L'OUTAOUAIS - 24 AOÛT 2005 - 90 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame Louise Poirier à participer à une activité organisée par le Réseau des femmes d'affaires et professionnelles de l'Outaouais le 24 août 2005.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 90 \$ à l'ordre du RÉFAP, 28, rue Caron, Gatineau, Québec, J8Y 1Y7, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11406-972	90 \$	Louise Poirier – de l'Orée-du-Parc subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-921

**SUBVENTION DE 3 000 \$ - ÉCOLE DES BELLES-RIVES - AMÉNAGEMENT
COURS D'ÉCOLE - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE –
YVON BOUCHER**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau et la Commission scolaire des Draveurs se sont entendues ou s'entendront par un protocole d'entente sur les conditions d'utilisation de leurs équipements par l'autre partie afin de répondre aux besoins de leur clientèle respective;

CONSIDÉRANT QUE l'école des Belles-Rives relève de la Commission scolaire des Draveurs et est assujettie aux conditions faisant l'objet du protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et la Commission scolaire des Draveurs;

CONSIDÉRANT QUE l'école des Belles-Rives désire aménager les cours d'écoles de l'école des Belles-Rives;

CONSIDÉRANT QUE l'école des Belles-Rives a fait une demande à la Ville pour une subvention afin de financer une partie des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville par le biais du budget discrétionnaire du conseiller Yvon Boucher accepte de verser à l'école des Belles-Rives un montant de 3 000 \$ devant servir à cet aménagement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de verser la somme de 3 000 \$ à l'école des Belles-Rives à titre de subvention pour l'aménagement des cours d'école.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 3 000 \$ à l'ordre de l'école des Belles-Rives à l'attention de monsieur Paul Peterson, directeur, 858, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1H1.

Le maire ou en son absence, le maire suppléant, le greffier ou en son absence l'assistant-greffier et le directeur du Module de la culture et des loisirs sont autorisés à signer le protocole d'entente en annexe.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71495-972	3 000 \$	Yvon Boucher – de la Rivière-Blanche subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
71495-692	3 000 \$		Yvon Boucher – de la Rivière-Blanche – aménagement // équip. non capitalisable
71495-972		3 000 \$	Yvon Boucher – de la Rivière-Blanche subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-922 **SUBVENTION DE 200 \$ - LES HABITATIONS PARTAGÉES DE L'OUTAOUAIS URBAIN - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre des Habitations partagées de l'Outaouais urbain à l'attention de madame Christine Charlebois, directrice, 331, boulevard de la Cité-des-Jeunes, bureau 109, Gatineau, Québec, J8Y 6T3, à titre de subvention dans le cadre de leur campagne de financement annuelle.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11405-972	100 \$	Marc Bureau – de Wright – Parc-de-la-Montagne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-923 **SUBVENTION DE 175 \$ - LES CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE ANGERS, NO 7263 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 175 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb du Conseil de Angers, no 7263, 110, rue d'Arizona, Gatineau, Québec, J8M 1G6, à titre de subvention pour le Club des Jeunes Branchés.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	50 \$	Yves Ducharme - maire subventions
11405-972	25 \$	Marc Bureau – de Wright – Parc-de-la-Montagne subventions
11403-972	100 \$	Richard Jennings - de Deschênes subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-924 **SUBVENTION DE 100 \$ - ASSOCIATION DE SOCCER DE HULL - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE L'ORÉE-DU-PARC ET DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - LOUISE POIRIER ET MARC BUREAU**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de l'Association de soccer de Hull, 34, rue du Chêne-Rouge, Gatineau, Québec, J8Y 6J5, à titre de subvention pour l'équipe Dynamo de Hull U-10.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11405-972	50 \$	Marc Bureau – de Wright – Parc-de-la-Montagne subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-925 **SUBVENTION DE 100 \$ - CLUB OPTIMISTE DE HULL INC. - CABINET DU MAIRE****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$, à l'ordre du Club optimiste de Hull inc. à l'attention de monsieur Raymond Pitre, président, Case postale 1185, succursale B, Gatineau, Québec, J8X 3X7, dans le cadre de leur levée de fonds annuel.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	100 \$	Yves Ducharme – maire subvention

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-926 **SUBVENTION DE 125 \$ - CLUB OPTIMISTE DE TOURAINE INC. - CABINET DU MAIRE****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 125 \$, à l'ordre du Club optimiste de Touraine inc. à l'attention de madame Michèle Patry, présidente, 50, rue de Nevers, Gatineau, Québec, J8T 4R3, dans le cadre de leur 35^e anniversaire de fondation.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	125 \$	Yves Ducharme – maire subvention

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-927 **SUBVENTION DE 200 \$ - ÉCOLE AUX QUATRE-VENTS - DISTRICT ELECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de l'école aux Quatre-Vents à l'attention de monsieur Karoll Fortier, 1115, rue de Neuville, Gatineau, Québec, J8M 2C7, à titre de subvention pour le cahier des finissants.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11416-972	200 \$	Luc Montreuil – de Masson-Angers subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-928

PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT TEMPORAIRE D'UN CONTREMAÎTRE À LA MAISON DU CITOYEN, SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE ce poste temporaire a été discuté et accepté lors de l'étude pré-budgétaire de novembre 2004 pour une période de 2 ans;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire de faire autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT la charge de travail à la Maison du Citoyen, au Service de la gestion des édifices et de l'électricité, Module des travaux publics et de l'environnement, ce Service demande à ce que la prolongation de l'engagement temporaire d'un contremaître soit acceptée;

CONSIDÉRANT QUE la dépense attribuée au salaire de cet employé temporaire atteindra la limite de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de prolonger l'engagement temporaire d'un contremaître à la Maison du Citoyen, au Service de la gestion des édifices et de l'électricité, Module des travaux publics et de l'environnement et ce, du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-19920-135 – Maison du Citoyen – Temporaires – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-929

PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT TEMPORAIRE D'UNE COMMIS-DACTYLO II ET D'UNE PRÉPOSÉE À LA PAIE AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES, SECTION DE LA RÉMUNÉRATION ET DES AVANTAGES SOCIAUX

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire de faire autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT la charge de travail au Service des ressources humaines, section de la rémunération et des avantages sociaux, la direction de ce Service demande à ce que la prolongation de l'engagement temporaire de deux employées soit acceptée;

CONSIDÉRANT QUE la dépense attribuée au salaire de ces employées temporaires atteindra la limite de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de prolonger l'engagement temporaire d'une commis-dactylo II et d'une préposée à la paie au Service des ressources humaines, section de la rémunération et des avantages sociaux et ce, du 1^{er} juillet au 31 décembre 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-16100-132 – Service des ressources humaines – Temporaires – Cols blancs.

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
21400-261	24 900 \$		Gendarmerie // ass. collectives
16100-132		24 900 \$	Service des ressources humaines // temp./blancs

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-930

PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT TEMPORAIRE D'UNE TECHNICIENNE EN DOCUMENTATION AU SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES, DIVISION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DES LETTRES, MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire de faire autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT la charge de travail au Service des arts, de la culture et des lettres, Division de la bibliothèque et des lettres, Module de la culture et des loisirs, la direction de ce Service demande à ce que la prolongation de l'engagement temporaire d'une technicienne en documentation soit acceptée;

CONSIDÉRANT QUE la dépense attribuée au salaire de cette employée temporaire atteindra la limite de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'engagement temporaire d'une technicienne en documentation au Service des arts, de la culture et des lettres, Division de la bibliothèque et des lettres, Module de la culture et des loisirs et ce, du 6 juin au 31 décembre 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
72220-132	19 850 \$	Gestion des collections temp./blancs

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
72011-999	19 850 \$		Politique culturelle // autres
72220-132		19 850 \$	Gestion des collections // temp./blancs

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-931

PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT TEMPORAIRE D'UNE COMMIS-DACTYLO AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES, SECTION DU DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire de faire autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT la charge de travail au Service des ressources humaines, section du développement organisationnel, la direction de ce Service demande à ce que la prolongation de l'engagement temporaire d'une commis-dactylo soit acceptée;

CONSIDÉRANT QUE la dépense attribuée au salaire de cette employée temporaire atteindra la limite de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de prolonger l'engagement temporaire d'une commis-dactylo au Service des ressources humaines, section du développement organisationnel et ce, du 1^{er} juin au 31 décembre 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-16100-132 – Service des ressources humaines – Temporaires – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-932

ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MADAME JULIE LALIBERTÉ AU POSTE DE RESPONSABLE DE LA FISCALITÉ MUNICIPALE AU SERVICE DES FINANCES, MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de responsable de la fiscalité municipale au Service des finances, Module de l'administration et des finances, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de madame Julie Laliberté, au poste de responsable de la fiscalité municipale au Service des finances, Module de l'administration et des finances.

Madame Laliberté est assujettie à une période d'essai de 12 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Julie Laliberté sera celui de la classe 3, 2^e échelon de la politique salariale des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-115 – Service des finances – Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-933

ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE MADAME GAIL VAILLANCOURT AU POSTE D'INSPECTEUR AUX PROGRAMMES D'HABITATION AU SERVICE D'URBANISME, DIVISION DES PROGRAMMES ET DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT, MODULE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'inspecteur aux programmes d'habitation, temporairement au Service d'urbanisme, division des programmes et des projets de développement, Module de l'aménagement et du développement du territoire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement temporaire de madame Gail Vaillancourt, au poste d'inspecteur aux programmes d'habitation, temporairement au Service d'urbanisme, division des programmes et des projets de développement, Module de l'aménagement et du développement du territoire pour la période du 18 avril 2005 au 31 décembre 2006.

Le salaire de Madame Vaillancourt pour la période du 18 avril au 31 décembre 2005 sera celui de la classe 09, 1^{er} échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull et pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006, sera celui de la classe 09, 2^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-63970-132 – Programme PRQ – Temporaires – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-934

PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR FRANÇOIS MADORE AU POSTE D'AIDE-TECHNICIEN-MÉCANICIEN I AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'aide-technicien-mécanicien I au Service de l'environnement, Module des travaux publics et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de monsieur François Madore au poste d'aide-technicien-mécanicien I au Service de l'environnement, Module des travaux publics et de l'environnement.

Monsieur François Madore est assujéti à une période d'essai de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines. Cette promotion à l'essai est conditionnelle à ce que le grief déposé sur ce poste, par un employé détenant plus d'ancienneté, ne soit pas accueilli favorablement.

De plus, suite à la lettre d'entente signée en juin 1999 concernant le développement des travailleurs en vue d'occuper des postes de technicien-mécanicien I, M. Madore doit réussir sa formation professionnelle en mécanique industrielle de construction et d'entretien à laquelle il est inscrit afin de pouvoir obtenir sa permanence dans ce poste.

Le salaire de M. Madore sera établi à 21,30 \$, soit à l'échelon 3 de la convention collective des cols bleus de l'ex-C.U.O..

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41420-114 – Mécanique – Usine de traitement des eaux – Rémunération régulière – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-935

PROMOTION DE MADAME LISE BERTHIAUME AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIF - TAXATION AU SERVICE DES FINANCES, DIVISION DES REVENUS, MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis administratif / taxation au Service des finances, division des revenus, Module de l'administration et des finances, (poste numéro 219 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion de madame Lise Berthiaume, au poste de commis administratif / taxation au Service des finances, division des revenus, Module de l'administration et des finances.

La date d'entrée en fonction de madame Lise Berthiaume sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Berthiaume sera celui de la classe IV, 6^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-112 – Service des finances – Réguliers – cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-936
Abrogée par la
résolution numéro
CE-2005-1236

**PROMOTION À L'ESSAI DE MADAME LUCIE DESROSIERS AU POSTE DE
COMMIS ADMINISTRATIF AU SERVICE DES FINANCES, DIVISION DES
REVENUS, MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis administratif au Service des finances, division des revenus, Module de l'administration et des finances, (poste numéro N-2005-009 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de madame Lucie Desrosiers, au poste de commis administratif au Service des finances, division des revenus, Module de l'administration et des finances.

Madame Lucie Desrosiers est assujettie à une période d'essai de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Desrosiers sera celui de la classe 05, 7^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-112 – Service des finances – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-937

**MUTATION À L'ESSAI DE MADAME SYLVIE DESAULNIERS AU POSTE DE
SECRÉTAIRE AU SERVICE D'URBANISME, DIVISION DE LA PLANIFICATION,
DE LA RÉGLEMENTATION ET DU TRANSPORT AU MODULE DE
L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de secrétaire au Service d'urbanisme, division de la planification, de la réglementation et du transport, Module de l'aménagement et du développement du territoire, (poste numéro N-2005-001 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai de madame Sylvie Desaulniers, au poste de secrétaire au Service d'urbanisme, division de la planification, de la réglementation et du transport, Module de l'aménagement et du développement du territoire.

Madame Sylvie Desaulniers est assujettie à une période d'essai de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Desaulniers sera celui de la classe 06, 7^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61300-112 – Hull – Division planification – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-938
Abrogée par la
résolution numéro
CE-2006-47

MUTATION À L'ESSAI DE MONSIEUR GÉRARD SARGEANT AU POSTE D'OPÉRATEUR III.5 - ORDINATEUR AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'opérateur III.5 – Ordinateur au Service de l'environnement, Module des travaux publics et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai de monsieur Gérard Sargeant au poste d'opérateur III.5 – Ordinateur au Service de l'environnement, Module des travaux publics et de l'environnement.

Monsieur Gérard Sargeant est assujéti à une période d'essai de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines. M. Sargeant n'occupera pas ce poste tant qu'il sera libéré syndicalement. Cette mutation est conditionnelle à l'obtention de la permanence de monsieur Paulin Simard au poste d'opérateur III – Eau potable - Gatineau.

Le salaire de M. Sargeant sera établi à 23,03 \$, soit à l'échelon 6 de la convention collective des cols bleus de l'ex-C.U.O..

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41410-114 – Admin. – Traitement et gestion matières résiduelles - Rémunération régulière – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-939

PERMANENCE DE TROIS EMPLOYÉS DE DIVERS SERVICES

CONSIDÉRANT QUE ces employés mentionnés ci-après ont ou auront complété leur période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de ces employés aux postes et aux dates mentionnés ci-après :

NOM DE L'EMPLOYÉ	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION	DATE PRÉVUE DE LA PERMANENCE	RÉSOLUTION ADOPTÉE AU COMITÉ EXÉCUTIF	PÉRIODE D'ESSAI
Marc Michaud, technicien spécialisé – bâtiment au Centre de services d'Aylmer au Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire	22 novembre 2004	22 mai 2005	CE-2004-1506 6 octobre 2004	6 mois
Claude Tremblay, responsable des achats et contrats au Service des finances, division de l'approvisionnement, Module de l'administration et des finances	12 juillet 2004	12 juillet 2005	CE-2004-1174 7 juillet 2004	12 mois
Sébastien Thébault, agent-patrouilleur au Service de police, division de la gendarmerie, Module de la protection des personnes et des biens	2 décembre 2004	2 juin 2005	CE-2004-1780 1 ^{er} décembre 2004	6 mois

Adoptée

CE-2005-940
Abrogée par la
résolution numéro
CE-2006-334

OCTROI D'UN CONGÉ SANS SOLDE À MONSIEUR ROBERT LACELLE AU POSTE D'OPÉRATEUR III AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE monsieur Robert Lacelle, occupant le poste d'opérateur III au Service de l'environnement, Module des travaux publics et de l'environnement a formulé une demande de congé sans solde pour la période du 1^{er} mai 2006 au 1^{er} novembre 2006 inclusivement;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme aux dispositions pertinentes de la convention collective applicable et fait l'objet d'une recommandation favorable de la part du Service concerné :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde à monsieur Robert Lacelle un congé sans solde pour la période du 1^{er} mai 2006 au 1^{er} novembre 2006.

Adoptée

CE-2005-941

OCTROI D'UN CONGÉ SANS SOLDE À MONSIEUR JEAN-LOUIS VALLÉE AU POSTE DE PRÉPOSÉ AU STATIONNEMENT À LA DIVISION DU STATIONNEMENT, DE LA BRIGADE SCOLAIRE ADULTE ET DU CONTRÔLE ANIMALIER, MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Louis Vallée, occupant le poste de préposé au stationnement à la division du stationnement, de la brigade scolaire adulte et du contrôle animalier, Module de la protection des personnes et des biens a formulé une demande de réduire sa semaine de travail de 20 % en vue d'une retraite progressive. Ce congé sans solde est de une journée par semaine (mercredi) à compter du 21 septembre 2005;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a fait l'objet d'une recommandation favorable de la part du Service concerné et obtenu l'accord du syndicat des cols blancs :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde à monsieur Jean-Louis Vallée la réduction de sa semaine de travail de 20 % en vue d'une retraite progressive. Ce congé sans solde est de une journée par semaine (mercredi) à compter du 21 septembre 2005.

Adoptée

CE-2005-942*

MODIFICATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU SERVICE DU GREFFE, SERVICES JURIDIQUES

CONSIDÉRANT QUE le poste de secrétaire spécialisée - législation (poste numéro 274 au plan d'effectifs des cols blancs) au Service du greffe, Services juridiques est définitivement vacant depuis le 1^{er} mai 2005;

CONSIDÉRANT QUE la direction du Service désire modifier ce poste;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la structure du Service du greffe, Services juridiques afin de mieux répondre aux besoins dudit Service :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser les modifications suivantes à la structure organisationnelle du Service du greffe, Services juridiques :

- Abolir le poste de secrétaire spécialisée - législation (numéro 274 au plan d'effectifs des cols blancs) au Service du greffe, Services juridiques.
- Créer le poste de secrétaire – soutien au conseil et comité exécutif (numéro N-2005-024 au plan d'effectifs des cols blancs) au Service du greffe, Services juridiques.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service du greffe, Services juridiques.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-14100-112 – Bureau du greffe – Réguliers - Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juin 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-943*

POLITIQUE SALARIALE DES EMPLOYÉS OCCASIONNELS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté par sa résolution numéro CM-2003-57, en date du 21 janvier 2003, une politique salariale pour ses employés occasionnels;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau veut offrir une rémunération équitable tant au point de vue de l'équité interne que de l'équité externe :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter la nouvelle grille salariale reproduite aux annexes A et B et prenant effet au 1^{er} janvier 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à effectuer le virement budgétaire nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juin 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-944

ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MADAME JACINTHE CHARRON AU POSTE DE COMMIS TECHNIQUE / OPÉRATION AU SERVICE DE POLICE, MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis technique / opération au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens, (poste numéro 360 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de madame Jacinthe Charron, au poste de commis technique / opération au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens.

Madame Jacinthe Charron est assujettie à une période d'essai de 9 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Jacinthe Charron sera celui de la classe 03, 7^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21600-112 – Service de police - Soutien – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-945

ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MONSIEUR ANDRÉ T. GAUTHIER À TITRE DE COORDONNATEUR DE PROJETS - USINE ET PROCÉDÉS AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler le poste de coordonnateur de projets – usine et procédés au Service de l'environnement, Module des travaux publics et de l'environnement pour une période déterminée :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement contractuel de monsieur André T. Gauthier à titre de coordonnateur de projets – usine et procédés au Service de l'environnement, Module des travaux publics et de l'environnement et ce, pour une période de trois ans à compter du 20 juin 2005 au 19 juin 2008.

Ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le contrat de travail, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41110-115 – Administration - Traitement des eaux et gestion des matières résiduelles - Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-946

MUTATION À L'ESSAI DE MONSIEUR PIERRE CHARRON AU POSTE D'OPÉRATEUR ET PRÉPOSÉ AUX ARÉNAS AU SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'opérateur et préposé aux arénas au Service de la gestion des édifices et de l'électricité, Module des travaux publics et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai de monsieur Pierre Charron au poste d'opérateur et préposé aux arénas au Service de la gestion des édifices et de l'électricité, Module des travaux publics et de l'environnement

Monsieur Pierre Charron est assujetti à une période d'essai de 90 jours travaillés et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Charron sera celui de la classe VIII de la convention collective des cols bleus de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71232-114 – Aréna Cholette (Hull) – Rémunération régulière – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-947
Abrogée par la
résolution numéro
CE-2005-1237

**MUTATION À L'ESSAI DE MONSIEUR GEORGES PICHÉ AU POSTE DE
COMMIS ADMINISTRATIF AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE, MODULE
DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis administratif au Service de sécurité incendie, Module de la protection des personnes et des biens, (poste numéro N-2005-007 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai de monsieur Georges Piché, au poste de commis administratif au Service de sécurité incendie, Module de la protection des personnes et des biens.

Monsieur Georges Piché est assujéti à une période d'essai de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur Georges Piché sera celui de la classe 04, 7^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-22200-112 – Combat des incendies – Réguliers – Cols blancs.

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
21400-261	17 500 \$		Gendarmerie // ass. collectives
22200-112		17 500 \$	Combat des incendies // réguliers/blancs

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-948

**PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT TEMPORAIRE D'UNE DACTYLO-
RÉCEPTIONNISTE À LA GALERIE MONTCALM AU SERVICE DES ARTS, DE
LA CULTURE ET DES LETTRES, MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire de faire autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT la charge de travail à la galerie Montcalm au Service des arts, de la culture et des lettres, Module de la culture et des loisirs, la direction de ce Service demande à ce que la prolongation de l'engagement temporaire d'une dactylo-réceptionniste soit acceptée;

CONSIDÉRANT QUE la dépense attribuée au salaire de cette employée temporaire atteindra la limite de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'engagement temporaire d'une dactylo-réceptionniste à la galerie Montcalm au Service des arts, de la culture et des lettres, Module de la culture et des loisirs et ce, du 1^{er} juillet au 31 décembre 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-72320-132 – Galerie Montcalm – Temporaires – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-949

RETRAITE ANTICIPÉE DE MONSIEUR MARCEL DUBOIS, PRÉPOSÉ AUX PETITS ÉQUIPEMENTS À LA GESTION DE LA FLOTTE ET DES ÉQUIPEMENTS DU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN AU MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT À COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2005

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marcel Dubois, préposé aux petits équipements à la gestion de la flotte et des équipements du Service des opérations de terrain au Module des travaux publics et de l'environnement, a confirmé qu'il prendra sa retraite anticipée le 1^{er} septembre 2005;

CONSIDÉRANT QUE cet employé aura complété 31 ans de service à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à verser à monsieur Marcel Dubois les sommes qui lui sont dues à la date de sa retraite anticipée prévue le 1^{er} septembre 2005 et ce, conformément à la convention collective en vigueur.

Ce comité autorise M. Dubois à utiliser les journées de vacances, maladie et autres congés accumulés à son dossier avant la date effective de sa retraite.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du Service concerné et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à M. Dubois leurs plus sincères remerciements pour ses années de loyaux services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-950

AVIS DE CHANGEMENT NUMÉROS 3 ET 4 - MARC CLÉROUX RÉNOVATION - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU CENTRE D'APPEL NON URGENT (CANU) - ÉDIFICE PIERRE-PAPIN - SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA - 3 127, 76 \$

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2005-382, mandatait la firme Marc Cléroux Rénovation pour un montant total de 71 085,45 \$, incluant les taxes pour la réalisation des travaux d'aménagement du centre d'appels non urgents (CANU), au deuxième étage de l'édifice Pierre-Papin;

CONSIDÉRANT QU'un avis de changement numéro 1, a été préalablement émis à l'entrepreneur général Marc Cléroux Rénovation le tout, couvert par une délégation de pouvoir numéro 42100, pour un montant de 4 819,48 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme Dessau-Soprin a recommandé les avis de changement numéros 3 et 4 au montant de 3 127,76 \$ incluant les taxes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine l'avis de changement numéro 1 au contrat de la firme Marc Cléroux Rénovation, pour un montant de 4 819,48 \$, incluant les taxes et approuve les avis de changement numéros 3 et 4, pour un montant de 3 127,76 \$, incluant les taxes, pour la réalisation des travaux d'aménagement du centre d'appels non urgents (CANU), au deuxième étage, de l'édifice Pierre-Papin.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30208-003-49135	2 937,42 \$	Logiciel de gestion 3-1-1 // aménagement et équipement
04-13493	190,34 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-951

SUBVENTION DE 200 \$ - ASSOCIATION DE DARD DU QUÉBEC - DIVISION OUTAOUAIS - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de l'Association de dard du Québec, division Outaouais, à l'attention de madame Carole Young, directrice régionale, 26, rue Normand, Gatineau, Québec, J8Y 4C4, à titre de subvention afin de supporter les meilleurs joueurs dans le cadre des tournois régional et provincial.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11416-972	200 \$	Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-952

SUBVENTION DE 500 \$ - COMITÉ DE VIE DE QUARTIER POINTE-GATINEAU INC. - DISTRICTS ÉLECTORAUX DES RIVERAINS ET DES PROMENADES - THÉRÈSE CYR ET PAUL MORIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre du Comité de vie de quartier Pointe-Gatineau inc. à l'attention de madame Suzanne Belleville, 100, rue Labée, Gatineau, Québec, J8T 3H7, à titre de subvention pour l'organisation de la fête du vélo qui aura lieu le 11 juin 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11411-972	250 \$	Paul Morin – des Promenades subventions
11410-972	250 \$	Thérèse Cyr – des Riverains subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-953*

MODIFICATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter une modification à la structure organisationnelle du Module des travaux publics et de l'environnement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil la modification suivante à la structure organisationnelle du Module des travaux publics et de l'environnement :

Transfert / repositionnement d'un poste syndiqué

Déplacer le poste d'informaticien spécialisé, actuellement détenu par monsieur Michel Boily, au Module des travaux publics et de l'environnement sous la gouverne du conseiller principal – Administration / contrôle et approvisionnement.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Module des travaux publics et de l'environnement.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-954

RÈGLEMENT HORS COUR - CONSTANCE HURTUBISE c. VILLE DE GATINEAU - REFOULEMENT D'ÉGOUT SURVENU AU 167, RUE MAGNUS EST - DISTRICT ELECTORAL DE BELLEVUE - RICHARD CÔTÉ

CONSIDÉRANT QU'en date du 9 septembre 2003, madame Constance Hurtubise intentait une poursuite contre la Ville de Gatineau pour des travaux qu'elle a effectués sur sa conduite sanitaire, soit de la jonction de sa propriété avec le terrain de la Ville jusqu'à sa résidence, le tout suite à un blocage ayant causé un refoulement d'égout en date du 22 mars 2003;

CONSIDÉRANT QUE la poursuite s'élevait à 20 118,40 \$ en capital seulement;

CONSIDÉRANT QUE la partie demanderesse accepterait le règlement pour une somme de 6 200 \$ en capital, intérêt et frais;

CONSIDÉRANT QUE le règlement est fait sans aucune admission de responsabilité;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville d'accepter le présent règlement hors Cour :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le règlement du présent litige pour une somme de 6 200 \$ en capital, intérêt et frais.

Ce comité autorise le Service des affaires juridiques à signer et à déposer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le présent règlement hors Cour.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
19110-991-49136	6 200 \$	Auto-assurances - Dommages intérêts

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-955

VENTE POUR TAXES 2005 - RETRAIT DE PROPRIÉTÉS

CONSIDÉRANT QUE ce comité a pris connaissance de la liste préparée par le trésorier des immeubles à l'égard desquels des taxes foncières sont impayées;

CONSIDÉRANT l'impossibilité de signifier certains propriétaires, que des compagnies sont dissoutes et que certaines propriétés font l'objet d'autres procédures :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ordonne le retrait des immeubles cités en annexe de la liste de vente pour défaut de paiement des taxes foncières.

Adoptée

CE-2005-956

VENTE POUR TAXES 2005 - LISTE DES PROPRIÉTÉS POTENTIELLES

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a autorisé une vente pour taxes impayées pour impôt foncier le 9 juin 2005;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'approuver la liste des propriétés potentielles pour lesquelles le chef de division ou le coordonnateur du Service d'évaluation et des transactions immobilières peut enchérir pour le compte de la municipalité :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste ci-jointe des propriétés potentielles pour lesquelles le chef de division ou le coordonnateur du Service d'évaluation et des transactions immobilières peut enchérir pour le compte de la municipalité.

Adoptée

CE-2005-957

OFFRE DE RÈGLEMENT - BAR LE COSMO, 117 PROMENADE DU PORTAGE - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le 12 mai 2004 le comité exécutif autorisait les procureurs de la Ville de Gatineau à déposer devant la Régie des alcools, des courses et des jeux une requête en suspension ou révocation du permis d'alcool contre le bar le Cosmo situé au 117, Promenade du Portage;

CONSIDÉRANT QUE depuis le dépôt de ladite requête, des négociations ont eu lieu entre les procureurs de la Ville et celui du tenancier;

CONSIDÉRANT QU'une audition sur la requête était prévue les 1^{er}, 2 et 3 juin 2005 devant la Régie des alcools, des courses et des jeux et ce, à Montréal;

CONSIDÉRANT QUE suite à une conférence préparatoire entre le procureur de la Ville, le procureur du tenancier et le procureur de la RACJ les parties accepteraient de régler ledit dossier selon les conditions ci-après énumérées;

CONSIDÉRANT QUE le bar le Cosmo accepterait une suspension de son permis d'alcool pour une période de sept jours ainsi que de signer un nouvel engagement volontaire (l'ancien remontant à 1995);

CONSIDÉRANT QUE le bar le Cosmo s'engagerait à prendre des mesures sévères pour éviter que se produise dans son établissement des actes de violence :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- Accepte l'offre de règlement suggérée par les parties;
- Autorise les procureurs de la Ville à déposer devant la Régie et signer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le présent dossier.

Adoptée

MADAME JOCELYNE HOULE
Maire suppléante et vice-présidente
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif